

Démarche	: Déclaration PRIX des Contrôles Techniques EN MASSE (uniquement voitures, campings-cars, etc)
Organisme	: Bureau 6D, DIRECTION GENERALE DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION ET DE LA REPRESSEION DES FRAUDES (DGCCRF)

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Etablissement SIRET	<input type="text"/>
Dénomination	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>

Formulaire

Ces informations doivent être disponibles et mises à jour autant que de besoin

Attention

Ce formulaire est réservé aux personnes gérant plus de 2 centres de contrôle technique et habituées aux outils de bureautique (enregistrement d'un tableau sous format csv).

Ne seront prises en considération que les déclarations réalisées avec un compte 'Démarches Simplifiées' dont l'identifiant correspond à l'email autorisé pour l'établissement concerné.

- Pour les centres dont les données ont été reprises du précédent portail de saisie des prix, l'email autorisé est celui qui était déclaré comme email de contact.
- Les prix déclarés doivent correspondre aux prix pratiqués dans votre centre, à l'exception de ponctuelles offres promotionnelles.

Il n'est pas possible de rectifier directement les données d'un dossier déjà déposé. Il reste néanmoins possible de déposer un nouveau dossier, dont les données remplaceront celles du dossier précédent.

Numéro d'agrément du centre

Merci d'inscrire le numéro d'agrément tel qu'il figure dans la notification préfectorale. Attention à bien distinguer les caractères semblables (S et 5, I et L, O et 0...)

1. DATE D'APPLICATION DES NOUVEAUX PRIX

Remarque

Les prix seront valables pour le jour même, sauf si vous indiquez une date d'application

Déclaration PRIX des Contrôles Techniques EN MASSE (uniquement voitures, campings-cars, etc dans le futur).

La date d'application des prix ne pourra pas être supérieure à la "date de saisie + 1 an".

Par exemple, si vous saisissez vos prix au 17/03/2024, vous ne pourrez saisir une date d'application qu'entre le 17/03/2024 et le 17/03/2025.

Dans le fichier csv à envoyer, "date_appli" correspond à la date d'application des prix, à remplir avec le formalisme jj/mm/aaaa.

2. VOTRE CATALOGUE DE PRIX (voitures particulières, 4x4, camionnettes, campings-cars, voitures de collection)

Remarques

Si vous souhaitez modifier un seul prix, ne remplissez que le tarif correspondant. Les autres tarifs resteront inchangés.

Attention à bien avoir déclaré toutes les prestations pour lesquelles vous souhaitez indiquer un tarif.

Si vous avez ajouté de nouvelles prestations, ne saisissez que les tarifs de la nouvelle ou des nouvelles prestations ajoutées.

Si vous renseignez le prix "0€", cela signifie que la prestation est gratuite.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Veuillez remplir le modèle de tableau avec vos prix et le renvoyer sur ce formulaire en format CSV avec points-virgules comme séparateurs (attention à bien l'enregistrer sous ce format !).

Dans ce fichier, chaque colonne correspond à un centre de contrôle technique, désigné par son SIRET et son numéro d'agrément (N_Agrement).

ATTENTION, indiquer votre SIRET précédé du symbole ' (touche 4 de la ligne numérique sur les claviers usuels).

Exemple : '09876785434567

Dans le fichier csv à envoyer, "date_appli" correspond à la date d'application des prix, à remplir avec le formalisme jj/mm/aaaa.

Lors de l'enregistrement en fichier csv, choisir les paramètres suivants :

- Séparateur de champ ":";

- Jeu de caractères : "Europe Occidentale (Windows-1252/WinLatin 1)"

Si vous souhaitez modifier un seul prix, ne remplissez que la case tarif correspondante et les autres tarifs pour les prestations que vous effectuez resteront inchangées.

Les abréviations suivantes ont été utilisées :

S = essence

H = hybride

D = diesel

E = électrique

G = gaz

voiture = voiture particulière

4x4 = 4x4

camionnette = camionnette

camping = camping-car

collection = voiture de collection

vis = visite initiale

cmin = contre-visite (min)

cmax = contre-visite (max)

3. ENGAGEMENT

Les données saisies sont exactes.

Les informations soumises sont exactes et seront, pour partie, rendues publiques sur les sites de la DGCCRF et du Ministère chargé de l'Économie.

Déclaration PRIX des Contrôles Techniques EN MASSE (uniquement voitures, campings-cars, etc)

Toute déclaration frauduleuse est passible de sanctions pénales.

Cochez la mention applicable

Oui

Non